

## Addenda à la Décision de participation IV

28 janvier 2022

[1] La présente décision est un quatrième addenda à la Décision de participation du 13 mai 2021.

### **Demande de soutien financier pour le Service de police de Truro**

- [2] Dans notre Décision de participation du 13 mai 2021, nous avons accordé au Service de police de Truro la possibilité de participer adéquatement aux aspects du mandat de la Commission liés au maintien de l'ordre, car nous avons reconnu que le maintien de l'ordre dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse est fondamental pour le mandat et qu'il peut offrir une importante perspective locale.
- [3] Le Service de police de Truro demande maintenant un soutien financier afin de participer aux travaux de la Commission, car il est devenu évident qu'il devra y consacrer plus de ressources qu'initialement prévu.
- [4] Le Service de police de Truro a une perspective unique et importante étant donné sa proximité avec les lieux où se sont déroulées les pertes massives.
- [5] Nous reconnaissons que, sans soutien financier, le Service de police de Truro ne sera pas en mesure de participer à la Commission. Nous recommandons donc qu'un soutien financier soit accordé au Service de police de Truro.